



N°	3	6	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil treize Le jeudi 11 juillet 14h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 juin 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i> Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN. Absents excusés : Mme HUREL, Mme LUCOT-AVRIL, Mme LE VERN M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. SENEAL. - SAGE – bassin de l'Yères : démarche "jardins durables" appliquée sur une commune du bassin de la Bresle	
DATE DE LA CONVOCATION :	L'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques passe par la réduction de l'emploi de fertilisants et de produits phytosanitaires par les différents usagers, et notamment par les collectivités et les particuliers. Dans ce but, une démarche « jardin durable » est initiée auprès des habitants de la commune du Tréport, en partenariat avec les services techniques de la ville et le syndicat de bassin versant de l'Yères et de la côte. Ce syndicat est d'ailleurs l'instigateur de cette démarche qui va être étendue sur la commune du bassin de la Bresle du Tréport commune par ailleurs à cheval sur les deux bassins versants.	
NOMBRE DE DELEGUES :	La démarche « jardin durable » est une démarche volontaire s'appuyant sur une charte de bonnes pratiques. Dans ce cadre, le signataire de la charte s'engage à :	
En exercice	15	<ul style="list-style-type: none">• Ne pas utiliser de désherbants et d'insecticides• Ne pas utiliser d'engrais chimiques• Economiser l'eau pour l'arrosage• Favoriser la lutte biologique de la faune auxiliaire
Présents	7	
Votants	7	Cette démarche pourra être, à l'avenir, proposée sur d'autres communes du bassin de la Bresle. <i>A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Madame la Présidente à co-signer les chartes d'engagement dont le modèle est annexé à la délibération.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 18/07/2013
Acte exécutoire le : 18/07/2013
la Présidente de l'Institution

Marie-Françoise GAOUYER
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
3, rue Sœur Badier - 90 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
3, rue Sœur Badier - 90 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



Cahier des charges « Jardins durables »

Commune du Tréport

Nom prénom :

Adresse :

Téléphone :

Surface du terrain à engager :



But de cette opération :

Ce cahier des charges correspond à une démarche engagée pour la préservation de la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques menée par votre commune en partenariat avec les EPTB. L'emploi des fertilisants et produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, engrais minéraux, anti-limaces...) est une menace très importante aux regards des quantités, de la méconnaissance, des consignes d'applications et de la réglementation.

Le signataire de ce cahier des charges s'engage à respecter les engagements suivants. Les techniques alternatives conseillées sont choisies afin de garantir l'entretien de la parcelle.

Engagement N°1 :

- Je m'engage à ne pas utiliser de désherbants ni d'insecticides.

. Techniques conseillées :

- Binage / Arrachage manuel
- Désherbage thermique
- Pièges/ Lutte biologique (décoctions, larves de coccinelles...)

Engagement N°2 :

- Je m'engage à ne pas utiliser d'engrais chimiques

. Techniques conseillées

- Fumier
- Compostage
- Engrais utilisables en agriculture biologique



Engagement N°3 :

- Je m'engage à économiser l'usage de l'eau pour l'arrosage

. Techniques conseillées

- Limiter l'usage de plantes annuelles qui nécessitent un arrosage régulier ; Favoriser les plantes vivaces.
- Récupérer l'eau de pluie
- Mettre en place un paillage qui limite l'assèchement du massif (Broyage, paille de lin...)

Engagement N°4 :

- Je m'engage à favoriser la lutte biologique de la faune auxiliaire (coccinelles, hérissons...)

. Techniques conseillées

- Tas de bois pour accueillir les hérissons et les crapauds prédateurs des limaces et autres mollusques ravageurs
- Utilisation d'arbres et d'arbustes d'essences locales pour arborer le terrain favorisant la biodiversité.
- Abris à papillons, coccinelles, nichoirs à oiseaux...

Engagement N°5 :

- Je m'engage à ne pas entreposer mes déchets verts sur le terrain.

. Techniques conseillées

- Déchetterie intercommunale
- Compostage
- Valorisation animale

Respect des engagements :

Les engagements sont établis au mois de juin de l'année n. Au mois de juin de l'année n+1 une visite sera proposée à l'ensemble des signataires et du jury composé d'élus. Celle-ci permettra de valoriser la mise en place des techniques alternatives. Le candidat se verra dans le cas du respect des engagements remettre une plaque « Jardin durable ».



Fait au Tréport, le.....

L'administré

Le représentant de la commune

La Présidente de l'EPTB Bresle

Le Président de l'EPTB Yères

